

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mamoudzou, le 30 mars 2021

# Campagne PAC 2021

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) et la Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CAPAM), le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) ainsi que le Syndicat des Jeunes Agriculteurs informent les agriculteurs que la campagne PAC 2021 pour les déclarations « surfaces » sera ouverte le jeudi 1er avril, de façon entièrement dématérialisée. Les dossiers de demande d'aides surfaciques doivent être déposés dans TELEPAC avant le 17 mai 2021. Les télédéclarations réalisées entre le 18 mai et le 9 juin seront, sauf modification réglementaire, soumis à des pénalités pour dépôt tardif.

Les agriculteurs qui souhaiteraient modifier pour 2021 leur parcellaire déclaré en 2020 sont invités à contacter **dès à présent** leur groupement (GDS, Syndicat JA) ou la CAPAM.

Les exploitants ayant déjà effectué une déclaration l'an dernier disposent d'un code d'accès TELEPAC dont ils doivent se munir pour leur déclaration en 2021.

➔ Lien du site TELEPAC :

<https://www2.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>

Les agriculteurs qui souhaiteraient une assistance pour leur Télédéclaration sont invités à se rendre à compter **du jeudi 1er avril 2021** :

- auprès de la **CAPAM** s'ils ne sont ni adhérent du Groupement GDS ni du Syndicat des JA,
- auprès de leur groupement **GDS** ou **syndicat JA** s'ils sont adhérents, selon les horaires d'accueil du public.

Les agriculteurs qui n'ont jamais effectué de déclaration de surfaces et qui ont un relevé parcellaire réalisé par l'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte (EPFAM) sont invités à se rendre à la DAAF.

**Important :** afin de sécuriser la déclaration puis le paiement des aides, les pièces suivantes seront à présenter obligatoirement, avec les **mêmes civilité, nom et prénom**.

- Copie couleur d'une pièce d'identité valide ou extrait de K-Bis si société
- Relevé d'identité bancaire (R I B) valide
- Facture eau, électricité, téléphone ou autre justificatif de domicile daté de moins de trois mois
- Numéro de téléphone valide